

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 46

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Vanessa Vincent

N° 2014-35790/DENV

Nouméa, le 20 NOV. 2014

Le Directeur

à

Madame Nathalie Jodar
Présidente du syndicat des copropriétaires Seven
House
C/O Patrimoine Immobilier
BP 687
98845 Nouméa Cedex

RAR n° RA 02 777 197 0 NC

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Seven House, commune de Nouméa

Référence : déclaration de changement d'exploitant reçue le 12 novembre 2014

Pièces jointes : - un récépissé de déclaration de changement d'exploitant
- une copie de la délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009
- une copie de la délibération n° 205-97/BAPS du 20 juin 1997
- un mémo relatif à la déclaration ICPE

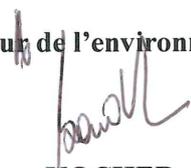
Madame la présidente,

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration de changement d'exploitant n° 2014-35787/DENV du 17 novembre 2014 délivré au syndicat des copropriétaires Seven House, concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Seven House, commune de Nouméa.

Vous trouverez également ci-joint la délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009 fixant les règles générales et prescriptions techniques applicables auxquelles vous êtes tenu de vous conformer pour l'exploitation de cette installation, à l'exception des dispositions des articles 2.1, 2.4, 2.5, 5.3 et 5.4 pour lesquelles l'installation reste soumise aux dispositions de la délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997 jointe.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



Yves KOCHER